

## Dans ce numéro

1. Les changements en 2018
2. Le Dell'Ethon
3. Réunion des Présidents
4. Erratum Règlement annuel
5. Voeux

## Ce qui change en 2018

Les cartes de pêche 2018 sont disponibles sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) depuis le 15 décembre. Pensez à renouveler la vôtre !

Choisissez bien votre AAPPMA, 20 € lui reviennent pour chaque carte majeure



### GRAND JEU

Du 15 décembre 2017 au 31 janvier 2018,  
jouez et gagnez des lots sur [www.cartedepeche.fr/grandjeu](http://www.cartedepeche.fr/grandjeu)

*Toute personne exerçant la pêche en eau libre doit justifier de son adhésion à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.*

## Les Salmonidés

Nouveautés 2018 dans les cours d'eau du Territoire de Belfort :

Dans toutes les eaux du département, la **taille de capture des truites passe à 30 cm** ; le nombre de prises autorisées est limité à **6, par jour et par pêcheur**, avec un **maximum de 3 TRUITES FARIO**.

## Le Brochet

Une décision commune des 3 AAPPMA concernées, à savoir celle de Belfort-Bavilliers, celle de Bourogne et celle de Montreux-Château, a été de placer le brochet en No-Kill sur tout le linéaire de la Bourbeuse afin de protéger l'espèce.

## Un nouveau dépositaire pour le Sud Territoire



Un nouveau dépositaire pourra délivrer des cartes de pêche pour le Sud Territoire, et ce, à compter du 17 janvier prochain.

Jardival à Delle vous accueillera du Lundi au Samedi  
de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h30.

# Pêche à la truite dans la fontaine Place Forni pour le Dell'Ethon

Dans le cadre du Téléthon, une pêche à la truite dans la fontaine située devant la maison des Cariatides était organisée Samedi 9 Décembre par l'AAPPMA La Plongeotte.

Félicitations aux bénévoles de l'AAPPMA pour leur participation à Dell'Ethon 2017, qui a permis de récolter plus de 300,00 EUR au profit des enfants malades.

A l'année prochaine !



## Réunion des Présidents d'AAPPMA



Les Présidents d'AAPPMA se sont réunis le Jeudi 7 Décembre 2017, en fin d'après-midi au siège de la Fédération.

Un bilan des actions menées durant l'année écoulée leur a été présenté, tout comme les nouveautés mises en place pour 2018, à savoir les changements réglementaires, les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier, sans oublier le passage au "Tout internet" et les nouveaux dépositaires du département.

## Réglementation Annuelle

- Une erreur s'est glissée dans la réglementation annuelle qui vous est fournie lors de l'achat de votre carte de pêche ; la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie est autorisée du Samedi 10 Mars 2018 au Dimanche 16 Septembre 2018 ; en 2<sup>ème</sup> catégorie, elle est ouverte du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre.

- Au sens de l'article L. 432-10 du code de l'environnement point 3°, les espèces inscrites aux 1° 2° et 3° du même article peuvent être remises à l'eau immédiatement après avoir été pêchées sauf si elles figurent sur la liste mentionnée au 1° de l'article L. 411-5 du même code. Cette liste ne comprenant aucun poisson fin 2017, il est de nature à considérer qu'elles peuvent toutes être remises à l'eau **immédiatement** après leurs captures.

Le Poisson-Chat, la Perche soleil ainsi que le Brochet, le Sandre, la Perche et le Black-bass peuvent ainsi être remis directement à l'eau après leur capture même en première catégorie.

  
LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE DU TERRITOIRE DE BELFORT  
VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX 2018  
  
QUE LA SANTE,  
LA SERENITE ET  
LA REUSSITE PROFESSIONNELLE  
VOUS ACCOMPAGNENT TOUT AU LONG DE CETTE NOUVELLE ANNEE  
  
**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018**

### À venir...

#### JANVIER 2018

14/01 : AG AAPPMA La Plongeotte  
20/01 : AG AAPPMA Montreux-Château  
21/01 : AG AAPPMA Morvillars  
28/01 : *Fermeture du Carnassier*

#### FEVRIER 2018

17/02 : Journée Grosses Truites  
AAPPMA Bourogne  
Etang du Lamponot

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : [contact@fede-peche90.fr](mailto:contact@fede-peche90.fr)

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>